

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**Commission scolaire des Navigateurs**

**7<sup>e</sup> séance, année 2015-2016**

**COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES  
HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION  
OU D'APPRENTISSAGE**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Navigateurs tenue le 27 juin, à 19 h au centre administratif, 1860, 1<sup>re</sup> Rue, Lévis (secteur Saint-Romuald).

**Sont présents :**

|  |   |
|--|---|
| Monsieur Sébastien Amodeo                | Président                                       |
| Madame Nadia Tremblay                    | Vice-présidente                                 |
| Madame Mélissa Marceau                   | Trésorière                                      |
| Monsieur Jérôme Demers                   | Membre  |
| Monsieur Jean-Philippe Lachance-Tremblay | Membre  |
| Madame Ève Lapointe                      | Membre  |
| Madame Carole-Anne Hamel                 | Membre  |
| Monsieur Mikaël Quirion                  | Membre représentant des enseignants             |
| Madame Lise Fortier                      | Membre représentant Au Voilier de Lili APHL     |
| Madame Martine Sénéchal                  | Membre représentant CSDN                        |
| Madame Sophie Ève                        | Membre représentant du personnel de soutien     |
| Madame Chantal LeBlanc                   | Représentante CISSS – déficience physique       |
| Madame Isabelle Lapointe                 | Représentante CISSS – déficience intellectuelle |
| Madame Kathy Gosselin                    | Membre  |
| Madame Mélissa Vaillancourt              | Représentante au comité de parents              |
| Madame Catherine Rollier                 | Commissaire parent CCSÉHDAA                     |

**Sont absents :**

|                                |                                       |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Madame Geneviève Lévesque      | Membre du personnel professionnel     |
| Monsieur Jean-François Pelchat | Membre                                |
| Madame Christine Guay          | Membre représentant direction d'école |

**1. Mot de bienvenue et vérification du quorum**

Il y a quorum. Monsieur Sébastien Amodeo souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance à 19 h 10.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Les membres font la lecture de l'ordre du jour. Il est demandé :

De retirer le point suivant de l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016

**IL EST PROPOSÉ** par madame Mélissa Marceau, appuyée par madame Kathy Gosselin et résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour modifié.

|    |   |        |
|----|---|--------|
| 1. | Mot de bienvenue et vérification du quorum                        | 5 min  |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour                            | 10 min |
| 3. | Étude du plan d'intervention de l'élève A pour émission d'un avis | 45 min |
| 4. | Étude du plan d'intervention de l'élève B pour émission d'un avis | 45 min |
| 5. | Proposition du CP pour l'élection du prochain CCSÉHDAA            | 15 min |
| 6. | Prochaine réunion   |        |
| 7. | Levée de la séance  |        |

CCSÉHDAA-15-16-23

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### 3. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016

L'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine rencontre.

### 4. Étude du plan d'intervention de l'élève A pour émission d'un avis

Monsieur Amodeo rappelle le mandat du comité au regard de l'avis sur le plan d'intervention. Monsieur Demers ajoute que le libellé de la loi utilise le verbe « peut », ce qui suppose que le comité pourrait décider de ne pas donner son avis, par exemple si la situation était trop complexe et que les membres ne se sentent pas aptes à formuler un tel avis. Monsieur Lachance-Tremblay renchérit en apportant l'exemple d'une situation où l'information ne serait pas suffisante pour ce faire.

Une représentante déclare un possible conflit d'intérêts, celle-ci étant directement impliquée dans la situation de l'élève A. Monsieur Amodeo suggère que celle-ci se retire lors du traitement de l'élève A. La représentante a quitté la salle lors du traitement de l'élève A.

Tel que prévu à la section 6.1 des « Règles de régie interne », cette consultation se fait à huis clos. La grille « outil : demande d'avis sur l'application du plan d'intervention » placée en annexe du document « Règles de régie interne » est utilisée et les membres soumettent des suggestions au président, qui rédigera un avis adressé à la Direction générale de la Commission scolaire des Navigateurs.

### 5. Étude du plan d'intervention de l'élève B pour émission d'un avis

Tel que prévu à la section 6.1 des « Règles de régie interne », cette consultation se fait à huis clos. La grille « outil : demande d'avis sur l'application du plan d'intervention » placée en annexe du document « Règles de régie interne » est utilisée et les membres soumettent des suggestions au président, qui rédigera un avis adressé à la Commission scolaire des Navigateurs.

### 6. Proposition du comité de parents pour l'élection du prochain CCSÉHDAA

Madame Mélissa Vaillancourt, représentante du CCSÉHDAA au comité de parents, nous informe que les membres du comité de parents proposent de changer la formule pour l'élection des membres représentants au CCSÉHDAA pour l'année 2016-2017.

Deux modifications sont proposées :

1. Invitation de tous les parents concernés à participer à une assemblée des parents d'un enfant HDAA de la Commission scolaire dans la première semaine d'octobre ; cette AGA aurait pour principal objectif de procéder à l'élection du CCSÉHDAA et à faire connaître l'existence et les fonctions du CCSÉHDAA.

2. Nomination des membres selon une formule où tous les postes ne sont pas renouvelables chaque année afin d'assurer une stabilité. De ce fait, deux (2) ans.

Des vérifications seront faites par madame Sénéchal, auprès de la direction générale et auprès du secrétariat général. Un suivi sera assuré au président du CCSÉHDAA et au président du comité de parents dans les plus brefs délais.

Si la formule de l'AGA est retenue, un membre propose de souligner de façon explicite dans la lettre d'invitation adressée que les parents sont invités non seulement pour se présenter à titre de représentant, mais aussi pour élire les parents qui les représenteront.

#### **7. Prochaine réunion**

La date de la prochaine séance régulière est le 7 novembre 2017.

#### **8. Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Ève Lapointe, appuyé par madame Carole-Anne Hamel et résolu :

**D'ADOPTER** la levée de la séance à 9 h 45.

**CCSÉHDAA-15-16-24**

**ADOPTÉE** à l'unanimité

---

Sébastien Amodeo  
Président

---

Martine Sénéchal  
Secrétaire